



SEANCE  
1<sup>er</sup> Décembre 2022

**OBJET :**  
*Demande de  
subvention au conseil  
régional-Appel à  
Projets «Région sûre»*

**RAPPORTEUR :**  
*Jean-Luc BARCELLI*

N°  
2022-12-13

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L.2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 22**

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO - Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Sabah BOULMAIZ – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

**Étaient Excusés : 7**

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Paul DELCASSO  
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Josette PULITI  
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par Régis PHALY  
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU  
Aurélié NOUGIER représentée par Jean-Luc BARCELLI  
Jean-Philippe TESTUD représenté par Patrick MOUTTE  
Jennifer MACIA représentée par Denis DUCHENE

**Absent :**

**Secrétaire de Séance : Josette PULITI**



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'appel à projets du Conseil Régional du 18 novembre 2021;

**Considérant** que le Conseil régional met en place un dispositif particulier d'aide aux communes dans le cadre de son plan adopté le 19 février 2021 intitulé « Région sud, la région sûre » ;

**Considérant** que le Conseil Régional, suite à un accord conventionnel avec l'Etat du 2 juillet 2021 est habilité à intervenir financièrement auprès des forces de police municipale notamment sur les questions d'équipement ;

Considérant que le Conseil Régional a posé plusieurs conditions que la commune remplit quant à l'éligibilité des dossiers notamment l'existence d'une convention de coordination avec l'Etat et la présence d'un pôle d'échange multimodal ;

Considérant que la commune envisage d'acquérir un logiciel d'analyse d'image pour le système de vidéo protection communal;

Considérant que la subvention régionale est plafonnée à 100 000 € et que le taux d'intervention est de 50 %. (volet vidéo protection)

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement global suivant :

Collectivité	Nature	Montant HT
Conseil Régional	Ma Région sûre - Subvention	26 519.25 €
Commune d'Entraigues	Autofinancement	26 519.25 €

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 28 Voix POUR

1 Abstention :Christine D'Ingrando

- **APPROUVE** l'acquisition du logiciel d'analyse d'image pour le système de vidéo protection communal
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **SOLLICITE** pour la réalisation de cette opération une aide de 26 519.25 € au titre de l'appel à projets « région sûre »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant

Fait et délibéré

Les jours mois et an ci-dessus  
ont signé

Pour copie conforme



La secrétaire de séance,

Josette PULITI

Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 08/12/2022

Après dépôt en Préfecture le : 08/12/2022

Après publication ou notification le : 08/12/2022

P/O

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture  
084-218400430-20221208-08-12-22DELIB13-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2022  
Date de réception préfecture : 08/12/2022